

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 634-21 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par la présente :

1. **Une assemblée de consultation publique se tiendra le 7 octobre 2026**, à 17 h, à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard, située au 1845, chemin du Village.
2. Cette assemblée a pour objectif de **présenter le projet de règlement no 634-21**, adopté le 17 septembre 2026 par le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, et de **recueillir les commentaires des citoyens et organismes** souhaitant s'exprimer à ce sujet.
3. Le **projet de règlement no 634-21** vise :
 - o à modifier les dispositions du chapitre 2 «Terminologie» et à modifier les dispositions du chapitre 9 « Protection de l'environnement» afin d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut ;
4. Le projet de règlement no 634-21 **ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire**. Il peut être consulté en ligne sur le site de la Municipalité ou sur place à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

Préparé et signé à Saint-Adolphe-d'Howard, le 21 septembre 2026.

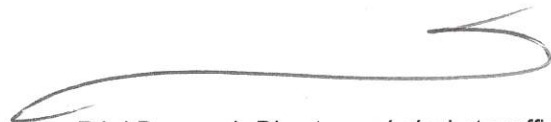


Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, déclare sous mon serment d'office avoir procédé, le 21 septembre 2026, à l'affichage et à la publication de l'avis public mentionné ci-dessus aux emplacements suivants : à l'Hôtel de Ville, à l'église, et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat, ce 21 septembre 2026.



Réal Brassard, Directeur général et greffier-trésorier
